

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 765

présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE 6**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. –  À la fin de l'alinéa 30, substituer aux mots :

« résultant de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 »,

les mots :

« antérieure à la loi n° de financement de la sécurité sociale pour 2025 ».

II. –  En conséquence, à la fin de l'alinéa 31, substituer aux mots :

« résultant de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 »,

les mots :

« antérieure à la loi n° de financement de la sécurité sociale pour 2025 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.